PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 juin 2025 à 20 heures 15 dans la salle du Conseil municipal.

Etaient présents :

Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Fatima GUERROUACHE, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et

Formant la majorité des membres en exercice.

Philippe SENEQUE.

Ont donné pouvoir :

Philippe DESTISON à Alain ADICEOM Laurent BARBOTIN à Adrien PERRET

Apolline THOUMELIN à Olivier DAESCHNER

Katia LEFEUVRE à Jean-Luc BIANCHI

Laurent MAGLIA à Pierre-François DEGAND

ORDRE DU JOUR:

Désignation du secrétaire de séance

Appel nominal

AFFAIRES GENERALES

- 1. Maintien ou non des fonctions de Marie-Agnès BOUYSSOU, Adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations
- 2. Maintien ou non des fonctions de Jean-Michel CHARLES, Adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations
- 3. Maintien ou non des fonctions de Virginie OKS, Adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations
- 4. Modification du nombre d'adjoints au Maire

DRF/RESSOURCES HUMAINES

1. Indemnités de fonction des élus municipaux

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avant l'ouverture officielle de la séance du Conseil municipal, le Maire rappelle que « la séance est publique mais non participative : le public n'a pas la parole, ne doit manifester ni approbation ni désapprobation, et doit s'abstenir de toute interruption.

S'agissant de l'ordre du jour, j'ai pris la décision de retirer les deux dernières délibérations, après réflexion sur la recomposition du groupe des adjoints. Il s'agit de la modification du nombre d'adjoints au Maire et de la révision des indemnités liées aux fonctions des élus municipaux.

Une nouvelle séance du Conseil municipal devra donc se tenir le jeudi 26 juin prochain pour traiter ces points.

Lors de cette séance, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non dans leurs fonctions de trois adjoints : Marie-Agnès Bouyssou, Jean-Michel Charles et Virginie Oks.

Je tiens à préciser que ces décisions n'ont pas été prises à la légère mais en réaction, comme je l'ai dit, à une perte de confiance face à une organisation pour monter une liste municipale en vue des élections de mars 2026. Elles font également suite à des propos calomnieux me visant, tenus depuis plusieurs mois ».

Le Maire désigne Alain ADICEOM en qualité de secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel nominal des membres.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Maire rappelle que les votes s'effectuent à main levée, sauf si un tiers des membres présents demande un scrutin secret.

« Est-ce qu'il y a des demandes ? Quels sont ceux qui sont pour le bulletin secret ? Mains, relevez les mains s'il vous plaît. C'est bon, donc le vote se fera bulletin secret. »

Quatorze élus ont manifesté leur souhait de recourir à un vote à bulletin secret.

« Bien, nous allons passer aux votes et, le vote se fera poste par poste. Nous allons commencer par Marie-Agnès Bouyssou... »

Alain ADICEOM précise les modalités du scrutin pour les trois votes à intervenir.

Une enveloppe accompagnée de deux bulletins sont mis à disposition des élus – l'un « pour » le maintien de l'adjoint dans ses fonctions, l'autre, « contre » le maintien de l'adjoint dans ses fonctions. Un isoloir et une urne ont été mis en place.

Avant de procéder à l'appel des élus, le Maire donne la parole à Mme Marie-Agnès BOUYSSOU, qui souhaite s'adresser à l'ensemble du Conseil municipal ainsi qu'aux Villennois présents dans la salle.

« Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Ou plutôt, merci de me donner enfin la parole. Mais quel dommage de devoir le faire dans de telles circonstances, alors que nous aurions pu, nous aurions dû parler de tout cela entre élus de la majorité.

Voilà plus de 6 mois que nous vous demandons en vain de nous réunir pour reparler ensemble du prochain mandat.

Vous avez toujours dit, à ceux qui ont voté pour vous et à vos colistiers : « je n'accomplirai qu'un seul mandat de Maire, puis je partirai couler des jours paisibles dans le sud de la France ».

Le projet était clair : vous le maire en fin de mandat qui passe le témoin à une femme plus jeune et la présente comme son successeur.

Je me souviens encore de notre installation en mairie. Lorsque vous m'avez attribué mon bureau, vous m'avez dit : « tu prends mon ancien bureau et au mandat suivant, si les Villennois nous suivent, tu seras dans le mien ».

En novembre dernier, j'ai appris, alors qu'à aucun moment vous ne m'en aviez parlé, que vous commenciez à compter vos soutiens parmi notre liste et à en chercher de nouveaux à l'extérieur; vous aviez décidé, avec une poignée d'élus, de constituer une liste dont vous preniez la tête, contrairement à la parole donnée.

Vous ne m'avez alors pas laissé d'autre choix : je devais à mon tour compter mes soutiens.

Fin décembre, vous m'avez annoncé : « j'ai pris ma décision. Je prends la tête de la liste, et je te passerai le flambeau trois ans après l'élection, en prétextant une maladie ».

Ce scénario, je l'ai refusé. Il s'agissait pour moi d'un mensonge aux électeurs, car la seule légitimité vient du scrutin, auquel je souhaitais me présenter sous mon propre nom.

Je vous ai alors demandé de tous nous réunir pour en parler, afin d'éviter la division de notre majorité. Vous vous y êtes engagé.

Malgré nos multiples demandes, vous nous avez demandé de patienter, mais vous ne nous avez jamais réunis.

Aviez-vous peur du résultat de nos débats ?

Je vous rappelle que nous avons gagné les élections de 2020 ensemble et que c'est nous qui vous avons élu Maire. Vous qui avez placé votre mandat sous le signe de la démocratie participative, vous nous deviez un minimum de transparence.

Le résultat de ce refus de communiquer, c'est notre conseil municipal de ce soir.

Après le retrait de leurs délégations, nous sommes réunis pour décider ou non du retrait des fonctions de trois adjoints, qui font pourtant partie des élus qui travaillent le plus.

Jean-Michel Charles, qui a porté seul avec les agents le projet de construction de la maison médicale et la rénovation de la maison des associations, dont vous pouvez vous enorgueillir.

Virginie Oks, qui a tant fait progresser la commune en matière de transition écologique et énergétique. Sachant qu'Arthur Rouyer, qui n'a pas démérité pour la jeunesse, s'est également vu retirer ses délégations.

Pour ma part, j'ai pris mon rôle de première adjointe très à cœur.

J'ai rapidement compris que j'allais devoir m'impliquer doublement si nous souhaitions réussir ce mandat.

J'ai arrêté mon activité professionnelle pour me consacrer à 200% à la commune et pour me préparer au mandat d'après. C'était un choix assumé, personne ne m'y a contrainte.

J'ai été un véritable support pour toute l'équipe sur de nombreux sujets, au-delà des affaires scolaires et des ressources humaines.

Je vous ai maintes fois alerté, m'opposant à vous quand j'estimais que c'était l'intérêt des Villennois.

J'ai aussi œuvré pour améliorer les conditions de travail de nos agents et largement contribué au dialogue social.

Je n'ai bien sûr pas ménagé ma peine pour les écoles ; la présence de parents d'élèves ce soir en témoigne.

Depuis plusieurs semaines, vous refusez de me parler. Mais j'ai tout fait pour que le fonctionnement des affaires scolaires ne soit pas affecté par cette situation. L'aboutissement récent de plusieurs projets en est d'ailleurs la preuve : je devais annoncer ce soir, au conseil d'école des Sables, l'obtention d'une première subvention de 400 000 € pour la rénovation de l'école.

Alors Mr le maire, pouvez-vous nous dire les raisons profondes qui vous ont poussé à nous retirer nos délégations ?

Jeudi dernier, une fois le conseil municipal terminé, vous nous avez remis discrètement une enveloppe contenant un arrêté de retrait de délégation qui ne comportait aucune motivation.

Sur la forme d'abord,

Le caractère brutal et opaque de cette décision est la démonstration de votre incapacité à affronter le débat.

Même ce jour-là, vous avez esquivé la confrontation avec vos colistiers. Ce n'est pas ce que l'on attend d'un chef.

La plupart des personnes encore présentes s'accorde pour dire que ce ne fut pas un très beau moment de démocratie.

Sur le fond ensuite,

Les raisons profondes qui vous ont poussé à nous retirer nos délégations.

Vous avez décidé de retirer leurs délégations à 4 élus, quelques mois avant les élections municipales, la veille de l'inauguration des cours Oasis.

Vous avez décidé, au dernier moment, d'annuler cette inauguration alors qu'il s'agissait d'un projet majeur mené depuis 3 ans par les 3 adjoints destitués.

Le doute n'est donc pas permis sur la nature strictement politique de cette décision unilatérale et arbitraire de nous retirer nos délégations.

Or, vous ne pouvez pas ignorer qu'un retrait de délégation ne peut en aucun cas être fondé sur un intérêt politique.

Nous allons donc étudier toutes les voies de recours possibles contre cet arrêté.

Pour tenter de justifier votre décision, 5 jours plus tard, vous avez fini par faire une communication sur les réseaux sociaux. Vous indiquez que ce retrait de délégation est lié au fait que je voudrais constituer une liste.

Mais, Monsieur le maire, c'est vous qui êtes à l'origine de cette situation. C'est vous qui revenez sur la parole donnée à vos colistiers et à vos électeurs ; c'est vous qui avez décidé de repartir en campagne en prenant la tête de la liste sans en informer votre équipe.

Vous indiquez que le fait que vos adjoints souhaitent monter une liste serait contraire à l'intérêt général de Villennes ?

On conçoit que cela contrarie votre plan. Mais dans ce cas, il s'agit de vos intérêts personnels et non de l'intérêt de la commune, qui est le seul intérêt que vous devriez préserver.

Dans de nombreuses communes, des élus s'apprêtent en ce moment à constituer une liste pour les prochaines municipales.

Monsieur le Maire, si tous les adjoints se faisaient retirer leur poste à la veille des élections municipales en raison de leur projet de monter ou de participer à une liste, il n'y aurait quasiment plus personne dans l'exécutif des mairies à cette heure.

En conclusion, je terminerais en vous disant que, aujourd'hui, à la suite de mon départ, les parents d'élèves sont inquiets. Ils sont inquiets pour la kermesse, les événements de fin d'année, les travaux prévus pour l'été, la rentrée, la rénovation de l'école des Sables, le renouvellement du marché de la restauration ...

Monsieur le maire, quel gâchis! L'action publique brisée en plein élan par des considérations politiques!

Pour ma part, à partir de ce soir, je reste bien sûr conseillère municipale, fidèle à mes engagements et à mes convictions. Et je continuerai à œuvrer, avec les moyens que me donnera le mandat, au service des habitants.

Le Maire passe ensuite la parole à Fabien VIAL :

et avec un cadre politique clair, un mandat unique.

« Monsieur le Maire, chers collègues, cher Villennois venus nombreux ce soir, j'ai souhaité prendre la parole ce soir avec gravité.

Ce soir, 4 collègues sont sanctionnés. Je ne répéterai pas les noms, tu l'as fait Marie Agnès. Ce sont 4 piliers de notre équipe, engagés, compétents, loyaux dont le travail a été reconnu, y compris par vous, Monsieur le Maire.

Et pourtant, ce soir, on veut les écarter. Je ne vois pas ce que cette décision vient résoudre. Alors je pose une question.

Quel est le bénéfice de cette décision pour Villennes et pour les Villennois en quoi l'intérêt général estil mieux servi en sanctionnant ces élus ? Ils n'ont pas failli dans leur mission, ils n'ont pas trahi la parole donnée. Alors pourquoi les sanctionner ? Alors que depuis des mois, les demandes d'échange et de dialogue sont restées sans réponse. Pourquoi affaiblir notre équipe ? Pourquoi déstabiliser des délégations clés à quelques mois de la fin du mandat ? Pourquoi cette forme d'autodestruction ? Depuis le début, notre équipe reposait sur un socle. L'unité. Avec un programme construit avec sincérité Pour Jean-Pierre LAIGNEAU, Notre maire, ce cadre, il a été annoncé, assumé, partagé. Il fait partie du contrat passé avec les Villennois. C'est lui ce mandat, cet acte qui a rendu possible notre équipe, la fusion de 2 listes. Souvenons-nous quand même de ça. C'est ça qui a permis la confiance entre nous et avec les Villennois.

Aujourd'hui, en annonçant que vous voulez vous présenter, Monsieur le Maire, vous rompez ce cadre. La parole donnée est trahie et c'est cette rupture qui détruit l'unité de notre équipe.

Et le comble, c'est que ce sont ceux et celles qui restent fidèles à cette ligne qui sont finalement sanctionnés. Quel comble !

Dans ce choix politique, je ne vois pas non plus où se situe l'intérêt général. Je ne vois pas le bénéfice pour les Villennois. Je vois des erreurs et une spirale qui décrédibilise notre action collective. Alors je suis en profond désaccord. Vous l'aurez compris, je ne crois pas être le seul.

Alors ce soir, je prends mes distances. Je ne quitte pas mon mandat. Je reste au service de Villennes, mais ce soir, je ne fais plus partie de cette majorité.

Ne plus faire partie de la majorité, ça ne veut pas dire entrer dans l'opposition. Ça veut simplement dire que je ne suis plus tenu de suivre une ligne que je ne partage plus.

Je voterai librement au cas par cas, en conscience, selon ce qui me semble juste pour Villennes.

Parfois, je soutiendrai, parfois je m'abstiendrai, parfois je m'opposerai, mais toujours avec exigence et jamais par calcul.

Je reste fidèle à ce pourquoi je me suis engagé, fidèle à mes valeurs, fidèle aux Villennois et je refuse de cautionner un fonctionnement où le collectif et l'intérêt général sont mis à mal. Merci ».

Le Maire répond :

« Le rôle d'un maire, il a été décrit de manière un peu abrupte aussi. Parce que, comme tu l'as rappelé, mon cher Fabien, l'union ne s'est pas faite toute seule. Et moi, j'ai été le pilier de cette union entre la liste d'Olivier DAESCHNER et la nôtre. On a négocié pendant trois mois, en pleine période COVID, ce qui n'a pas aidé. Donc oui, si vous êtes là aujourd'hui, si je suis là, j'y suis pour une bonne part.

Ensuite, une fois élu — une fois qu'on a été élus — j'ai quand même passé plusieurs mois à "tenir la maison", comme on dit. C'était normal : il y avait des nouveaux élus, avec les fragilités qu'on peut avoir au début. Et pendant plusieurs mois, j'ai été là, présent, pour maintenir cette majorité. J'ai reçu dans mon bureau, à plusieurs reprises, des élus qui venaient me dire qu'ils en avaient ras-le-bol, qu'il fallait virer untel ou untelle, parce qu'ils n'en pouvaient plus.

J'ai réussi à maintenir cet équilibre pendant longtemps.

Alors oui, aujourd'hui, c'est facile de balayer tout ce travail. Mais c'était ma responsabilité, je l'ai assumée, et je voulais quand même que ça soit dit.

C'est vrai aussi : j'avais dit que je ne ferais qu'un mandat, je le reconnais. Mais ce que je ne savais pas à l'époque, c'est qu'on serait réélus à deux voix près. Et là, bien sûr, les choses ont changé un peu. J'ai réfléchi. Un jour, un adjoint me dit : « Il paraît que tu voudrais te représenter ? » Je lui réponds : « Je réfléchis. » C'était il y a plus d'un an.

Puis, on a dit qu'il fallait en parler, avec la majorité.

Le jour de Noël, Marie-Agnès, juste avant de partir, tu me dis : « De toute façon, si tu montes une liste, je ne serai pas dessus. » Très bien. J'ai pris note.

Un autre adjoint m'a dit : « Passons d'abord le budget, on verra après. » J'ai dit OK. J'ai même écrit aux 21 élus pour leur dire : après le budget, on se réunira et on discutera.

Sauf qu'à partir de janvier-février, dans les soirées villennoises, au bar, j'ai quand même entendu pas mal de choses. Des adjoints, paraît-il, se sont mis à sortir des propos, disons, pas très glorieux. Avec des "costumes sur mesure" comme on dit, et des calomnies assez graves.

À partir de là, oui, j'ai réfléchi. Avec d'autres élus. Et j'ai décidé de retirer les délégations. Ce soir, on vote au sujet du maintien ou non des postes d'adjoints. Alors bien sûr, on peut raconter cette histoire autrement. Mais je ne renie rien : le travail réalisé par Marie-Agnès BOUYSSOU, Jean-Michel CHARLES,

Virginie OKS, est incontestable, mais à partir du moment où j'ai constaté qu'il y avait une sorte de coalition au sein même de la majorité, contre moi, j'ai considéré que je ne pouvais plus gérer correctement la municipalité.

D'ailleurs, au dernier conseil municipal, j'ai présenté une délibération pour nommer symboliquement la rue Marcel AZZOLA, qui s'appelle aujourd'hui rue de Poissy. J'ai expliqué que Marcel AZZOLA était un artiste international, qu'il avait joué avec les plus grands chanteurs et chanteuses des années 60–70. Il a vécu dans une maison rue de Poissy, il est enterré à Villennes. Ça me paraissait légitime de lui rendre hommage, symboliquement, sans changer les adresses des habitants. On a voté : il y a eu 8 abstentions. Intérêt général, intérêt particulier... J'attendrai qu'on me démontre que j'ai pu avoir des intérêts particuliers sur la commune.

Voilà ce que je voulais dire ».

Le Maire laisse ensuite la parole à Pierre-François DEGAND :

« Merci. Bonsoir à tous. Bonsoir au public nombreux ce soir. Merci de votre présence.

Les événements récents qui agitent cette Assemblée m'amènent à prendre la parole, non pas pour alimenter les polémiques il y en a déjà suffisamment, mais pour rappeler vos responsabilités envers les Villennois.

Nous assistons aujourd'hui à une scission au sein de l'équipe municipale majoritaire, 3 adjoints et un conseiller se sont vu retirer leur délégation.

Pendant que ces querelles internes mobilisent votre attention. Les vrais problèmes de Villennes restent sans réponse.

Les Villennois ont subi une hausse d'impôts fonciers de plus de 70%, une augmentation que cette majorité a voté à l'unanimité et à laquelle nous nous sommes farouchement opposés. Cette charge fiscale pèse lourdement sur les ménages d'autant plus qu'aucun nouveau service à la population n'a été créé. Certains ayant même disparu.

Notre commune connaît une urbanisation galopante et une bétonisation des terres agricoles que nous avons dénoncées à de multiples reprises et qui n'épargne aucun quartier.

Cette urbanisation incontrôlée transforme le caractère de notre village sans que les infrastructures suivent.

La sécurité est en berne, cambriolage, dégradation. Et vol de vélo se multiplient et crée une insécurité chez nos concitoyens qui nous interpellent régulièrement sur ce sujet.

Des opérateurs de téléphonie veulent multiplier les installations d'antennes relais détruisant nos paysages et dévalorisant notre patrimoine naturel et immobilier. Et rien n'est fait pour les stopper. Récemment, très récemment, un exercice de sécurité dans les écoles que vous avez organisé a terrorisé les enfants des écoles primaires et maternelles du centre, et grandement inquiété les parents.

Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus de la majorité. Plutôt que de consacrer votre énergie à des luttes de pouvoir, concentrez-vous sur votre mission première, servir Villennes et ses habitants.

Les Villennois attendent de vous des réponses concrètes à leurs préoccupations quotidiennes. Ils méritent une équipe municipale qui travaille pour l'intérêt général, pas dévorée par des ambitions personnelles.

Je vous invite s'il vous plaît à remettre les priorités Villennoises au cœur de votre action municipale. Je vous remercie ».

Le Maire répond :

« Il faut se rassurer, nous sommes une équipe en responsabilité et l'action municipale se poursuit. Les événements à venir seront bien maintenus. Il n'y a aucun souci de ce côté-là. Concernant le PPMS, nous y reviendrons. Je suis allé dans les conseils de classe avec d'autres élus. Nous en tirerons les enseignements, ce n'est pas un problème. Donc rassurez-vous chers conseillers municipaux, nous sommes aux commandes, nous sommes aux manettes et nous assurerons dans l'intérêt des Villennois, ce que nous avons fait déjà depuis 5 ans.

Nous allons pouvoir procéder au vote ».

Alain ADICEOM rappelle la procédure de vote. À l'appel de son nom, chaque élu est invité à se présenter pour récupérer, auprès d'un agent, deux bulletins de vote et une enveloppe. Il devra ensuite se rendre dans l'isoloir pour voter, puis signer la liste d'émargement.

Il est précisé que tout élu détenant un pouvoir pourra voter en une seule fois.

Alain ADICEOM demande ensuite au Maire de désigner deux assesseurs pour assurer le dépouillement. Le Maire procède à la désignation de Jean-Yves MORIN et sur volontariat de Christine ASHWORTH, élue de l'opposition, en qualité d'assesseurs.

<u>Délibération</u>: Maintien ou non des fonctions de Marie-Agnès BOUYSSOU, Adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

VU l'arrêté municipal 2020-092 du 13 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Agnès BOUYSSOU, 1^{ère} adjointe au Maire, dans les domaines des affaires scolaires, de la restauration communale et des ressources humaines,

VU l'arrêté municipal n°2025-118 du 12 juin 2025 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Agnès BOUYSSOU, 1ère adjointe au Maire,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDERANT que le vote sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint s'effectue dans les conditions de droit commun à scrutin public à main levée, sauf si un tiers au moins des membres présents demande le recours au scrutin secret,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin secret sur demande de 14 des conseillers municipaux, soit plus d'un tiers des conseillers municipaux présents,

Après en avoir délibéré par scrutin secret à 14 VOIX « POUR », 14 VOIX « CONTRE » et 1 « BLANC »,

DECIDE de maintenir Madame Marie-Agnès BOUYSSOU, 1ère Adjointe au Maire, dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire annonce le passage à la délibération suivante et donne la parole à Jean-Michel CHARLES qui l'a demandé.

« Cela fait exactement 17 ans que je me suis engagé pour remplir différentes missions au sein de cette Mairie. Quel anniversaire !

Un mandat avec François Gourdon comme Maire, Monsieur Gourdon avec qui en tant que Directeur de cabinet j'ai tout appris de la vie communale, un visionnaire qui a laissé des souvenirs indélébiles sur notre commune. Les 2 grands projets qu'il m'avait confiés en toute confiance pour leur réalisation, lui restant le créateur et l'initiateur : le White Park et la halle du marché.

Un second mandat avec Michel Pons là encore avec un projet majeur qui est celui de la rénovation de la Maison des Associations que j'ai eu l'opportunité de terminer pendant ce mandat.

Et puis un troisième mandat avec vous Monsieur le Maire, un vouvoiement de rigueur qui n'a rien de protocolaire mais parce que le tutoiement amical m'est impossible depuis la fin du Conseil Municipal de jeudi dernier lors duquel vous m'avez remis sans aucun commentaire ou entretien préalable un courrier me signifiant le retrait de mes délégations pour « perte de confiance ».

Une nouvelle étape en cette soirée, votre volonté de me retirer le titre de Maire Adjoint par le vote des membres de ce Conseil Municipal. Deux soirées pendant lesquelles nous assistons à des événements injustes et sans commune mesure avec un investissement sans faille pendant 17 ans au service exclusivement des Villennoises et des Villennois et toujours dans l'intérêt général, en me pliant à la décision de la majorité pour ne pas rompre l'équilibre fragile de cette dernière.

Vous avez sans doute en mémoire le travail considérable mis au service de la construction de la Maison Médicale dont vous vous glorifiez. Vous ne pouvez pas ignorer le travail titanesque pour en assurer l'exploitation dans de bonnes conditions avec 26 cabinets tous pourvus et dont les Villennois et Villennoises peuvent aujourd'hui bénéficier. Un investissement de tous les instants pour garantir la continuité des services.

Oui cette décision est injuste. Vous ne pouvez ignorer les difficultés, les tracasseries vécues et subies par les lois et règlements en matière d'urbanisme, pour lesquels vous avez parfois pris des engagements intenables.

Pourquoi cette purge, pourquoi ce refus de communication, pourquoi vous séparer des piliers qui pendant cinq ans ont été présents quotidiennement, résolvant tous les problèmes en vous apportant les solutions que vous étiez incapables de proposer et surtout en vous évitant de commettre des erreurs parfois irréparables.

Oui, il y a des sujets qui fâchent et pour lesquels je suis fier d'être en opposition parce qu'ils ne sont pas tenables pour les villennoises et villennois actuels et futurs.

Je pense à ce quartier de Fauveau pour lequel j'ai refusé de signer le permis de construire ainsi que le permis modificatif. Projet pharaonique complétement enclavé avec 400 logements, qui nécessitera la construction d'un groupe scolaire.

Un quartier qui représentera 1/3 de la population actuelle sans liaison avec la gare routière de Poissy et sans accès aisé à la départementale D153. Un non-sens urbanistique.

Plus récemment l'implantation d'antennes 5G sur Breteuil pour lesquelles j'ai refusé de signer la Déclaration Préalable.

Oui je suis en désaccord avec ces décisions.

Je me demande pourquoi vouloir vous représenter pour un nouveau mandat alors que vous avez toujours déclaré ne vouloir en faire qu'un seul avec la volonté de préparer votre successeur en l'occurrence Marie Agnès qui dispose de toutes les qualités requises. Quel intérêt pour vous de vouloir assurer un nouveau mandat, est-ce un intérêt personnel, si oui lequel ?

Enfin ce projet de rénovation de l'école des sables porté par nous trois Marie Agnès Virginie et moimême qu'allez-vous en faire ? Quand on voit que vous avez annulé l'inauguration des cours Oasis du Centre-ville certainement parce qu'il s'agit d'un projet porté par nous 3, il est permis de douter de l'avenir du projet de rénovation de l'école des Sables.

Cet énorme gâchis est à mettre à votre actif, vous en êtes le seul responsable et j'espère que les villennois vous le rappelleront le moment venu.

Je remercie tous ces villennois et villennoises qui sont là ce soir pour nous écouter, pour nous soutenir et à qui nous disons à très bientôt ».

Le Maire répond :

« Concernant le report de l'inauguration de la cour OASIS : après un incident survenu avec un enfant de 10 ans, j'ai jugé qu'il valait mieux la reporter. Je l'ai dit : des accidents peuvent malheureusement arriver tous les jours dans les cours d'école, ce n'est pas une première. Mais après avoir reçu un mail des parents m'indiquant que l'enfant souffrait toujours d'une commotion cérébrale, et après avoir appris que le pompier intervenu sur place avait qualifié la cour d'accidentogène, j'ai estimé qu'il fallait faire une pause.

Je ne dis pas que l'inauguration ne se fera pas. Mais la reporter, ce n'est en aucun cas parce que ce projet avait été porté par Marie-Agnès, Virginie et toi-même. Je l'ai fait parce que, dans l'intérêt des enfants, il est pertinent de réfléchir. On envisage d'organiser une commission avec des parents d'élèves, des élus, pour en discuter ensemble et décider de la suite.

Concernant le projet Fauveau : alors, soit j'ai la mémoire courte, soit il me semble que tu as activement participé à son élaboration. Ce projet, rappelons-le, nous a été imposé dans ses grandes lignes par Ikea, qui a vendu les six hectares à Cogedim et Seqens. C'est aussi le résultat de la loi SRU, qui nous impose 25 % de logements sociaux. Avec ces 392 logements, nous ne sommes encore qu'à 16 %.

Effectivement, j'ai signé le permis de construire, après avoir travaillé avec les équipes, avec les Villennois, à travers tous les ateliers que nous avons organisés, et le comité consultatif que nous avons mis en place. On en est sortis avec un projet, certes, qui n'aura pas le label ÉcoQuartier — parce qu'après presque trois ans de travail, le Ministère de la Transition Énergétique nous a informés que le site ne s'y prêtait pas.

On a travaillé, sérieusement. Je me souviens très bien de ta réaction, comme de celle de ma Directrice Générale des Services : on était tous les deux effarés par les exigences de cette loi.

Le projet Fauveau verra le jour. Je continue à échanger avec le Département pour l'aménagement du rond-point qui sera créé en bas du chemin de Fauveau, et je poursuis les discussions avec la Maire de Poissy pour permettre un accès piéton et vélos vers la Coudraie ».

Après l'intervention du Maire, Alain ADICEOM reprend la parole pour procéder au scrutin secret : « On va poursuivre sur le même processus, donc je vais appeler les personnes une à une. »

<u>Délibération</u>: Maintien ou non des fonctions de Jean-Michel CHARLES, Adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

VU l'arrêté municipal 2020-095 du 13 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Michel CHARLES, 4^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de l'urbanisme, de la publicité extérieure, de l'habitat, des travaux, de la sécurité des ERP et de certains projets communaux,

VU l'arrêté municipal 2021-262 du 08 novembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Michel CHARLES, 4^{ème} Adjoint au Maire, dans le domaine de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales,

VU l'arrêté municipal n°2025-119 du 12 juin 2025 portant retrait des délégations de fonction et de signature à Monsieur Jean-Michel CHARLES, 4ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDERANT que le vote sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint s'effectue dans les conditions de droit commun à scrutin public à main levée, sauf si un tiers au moins des membres présents demande le recours au scrutin secret,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin secret sur demande de 14 des conseillers municipaux, soit plus d'un tiers des conseillers municipaux présents,

Après en avoir délibéré par scrutin secret à 10 VOIX « POUR » et 19 VOIX « CONTRE »,

DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Jean-Michel CHARLES, 4ème Adjoint au Maire, dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire annonce la dernière délibération.

Virginie OKS demande à prendre la parole. Le Maire lui en donne l'autorisation.

« Monsieur le Maire, je dois l'admettre, je me suis trompée. Je croyais en 2020, suivre un maire avec des valeurs et une vision pour Villennes mais force est de constater que je me suis trompée.

L'histoire avait pourtant bien commencé, avec une majorité plurielle, composée d'élus expérimentés et novices, de sensibilités et d'expertises différentes. Une majorité souhaitant œuvrer pour Villennes dans une démarche participative.

Je savais en m'engageant en tant qu'adjointe déléguée aux transitions écologiques et énergétiques que l'aventure serait ardue, ingrate, difficile parfois. D'autant que c'était la première fois à Villennes qu'une délégation de cette étendue était créée. Mais je me disais que cela en valait la peine, surtout en travaillant au sein d'une équipe guidée par l'envie d'agir pour l'intérêt et la préservation de Villennes.

Au cours de ce mandat, je n'ai donc économisé ni mon temps ni mon énergie pour œuvrer au service des transitions et de l'adaptation au changement climatique.

J'ai appris, j'ai expérimenté et au terme de ces 5 années, je n'ai pas à rougir de mon bilan qui compte de nombreux résultats et notamment :

- La reconnaissance de la commune comme Territoire Engagé pour la Nature,
- La seconde fleur du label Villes et villages fleuris,
- La réalisation d'un audit énergétique des bâtiments municipaux afin de phaser et mener les travaux nécessaires,
- La généralisation du zéro phyto dans tous les espaces verts communaux,
- Le vote de la déclaration des droits de l'arbre,
- L'instauration d'une charte des achats responsables,
- La mise en place de l'éco pâturage à côté du complexe sportif,

Tout cela n'a été rendu possible qu'avec le travail mené étroitement avec les agents municipaux et l'adjointe aux affaire scolaires pivot sur de nombreuses avancées en matière de transformations et de transitions à Villennes, notamment :

- La collecte et la valorisation des biodéchets des cantines,
- Le potager pédagogique de l'école des Sables,
- La démarche Mon Resto Responsable dans les cantines scolaires,
- Les cours Oasis des écoles Chèvrefeuilles et Saint Exupéry.

L'histoire avait donc bien commencé, mais à 9 mois des prochaines élections municipales, je constate, avec la décision brutale prise jeudi dernier, que les critères de travail et d'engagement sont peu comptabilisés dans vos calculs strictement politiciens.

En effet, Monsieur le maire, vous aviez toujours dit que vous ne feriez qu'un seul mandat, qu'il ne serait pas décent de vous représenter aux suffrages à 78 ans et que vous accompagneriez un élu plus jeune de votre majorité à se positionner pour la suite.

Très vite votre choix s'est porté sur Marie-Agnès Bouyssou et c'était un très bon choix, que nous avons validé reconnaissant sa grande capacité de travail (sans conteste la plus grande capacité de nous tous), son engagement, son sens du management, de la négociation et son souci constant de l'intérêt général. Très vite, il n'a fait aucun doute qu'elle avait toutes les qualités requises pour devenir la future maire de Villennes-sur-Seine et vous étiez parfaitement d'accord avec cela.

Mais il y a plusieurs mois, vous êtes revenu sur votre parole. Vous avez changé d'avis et vous n'avez rien dit, rien expliqué. Vous avez commencé à faire cavalier seul, à prendre des décisions de manière isolée, parfois incompréhensibles. La communication s'est rompue. Personnellement je n'ai plus réussi à vous parler des sujets de transitions ou du quartier de Fauveau (qui ne sera effectivement pas un éco quartier et qui aurait pu être retravailler pour davantage d'en approcher) et de mon point de vue, est davantage favorable aux intérêts des promoteurs que des villennois.

Alors oui, je fais partie de ceux qui sont restés fidèle à la décision initiale et à ne pas me soumettre à ce que je considère être un caprice de votre part. Un caprice qui n'a pas lieu d'être lorsque l'on est en responsabilité comme vous l'êtes et qui me coute cher aujourd'hui.

Votre décision autocratique de jeudi ne me permettra pas de finaliser mon mandat et donc les projets votés au budget cette année, ce que je regrette amèrement. La rénovation de l'école maternelle des Sables sur laquelle nous travaillions assidument depuis 3 ans avec Marie-Agnès Bouyssou, et Jean-Michel Charles (parce que c'est un projet complexe, technique, délicat, financièrement important pour la commune) est désormais suspendu. D'autres projets écologiques et énergétiques allaient juste être lancés pour se terminer avant la fin du mandat.

Le retrait de délégation que vous m'avez remis jeudi, sans m'en avertir préalablement, montre ostensiblement que vous sanctionnez ceux qui ne vont pas dans le sens de vos intérêts et de vos ambitions. Des ambitions strictement personnelles, très éloignées des considérations écologiques et énergétiques, de l'intérêt général, du respect élémentaire des villennois et de la parole donnée.

Je vous remercie de m'avoir écouté ».

Le Maire prend la parole :

« Concernant la réhabilitation des Sables : oui, j'ai pris la décision, avec d'autres élus, de revoir notre position suite à l'intervention de l'opposition. Une commission devait être créée, et nous nous sommes réunis avec eux. Mais en décembre, au moment où il fallait choisir l'architecte, l'opposition est intervenue en disant qu'elle n'avait pas eu connaissance du dossier. Ils ont estimé qu'à l'approche des élections municipales de mars 2026, si jamais ils étaient élus, ils se retrouveraient avec un projet qu'ils n'avaient pas étudié.

À partir de là, j'ai considéré qu'il était raisonnable de surseoir à la décision.

Le projet n'est pas annulé.

Pour la rentrée de septembre, beaucoup de choses sont déjà prévues : une concertation avec l'Éducation nationale, la restitution par le CAUE... Ce que nous avons décidé, c'est que le projet continue, mais que la procédure de sélection de l'architecte — le comité de sélection — est simplement reportée de quelques mois ».

À la demande d'Arthur ROUYER, le Maire lui accorde la parole.

« Chers collègues, j'avais prévu un texte et je crois que je vais vous parler plutôt avec les tripes en fait. Ce soir, je suis affecté par 2 ressentis, le premier, c'est que je suis effaré. Je suis le plus jeune de cette Assemblée. Devoir vous dire que je trouve dingue qu'après 5 ans de mandat, 21 élus qui ont travaillé ensemble, construisant le même projet. Aujourd'hui, seuls 4 ont pris la parole. Et la majorité, vous êtes où ce soir ?

Deuxièmement, je vais vous dire quelque chose, le 2^{ème} sentiment que j'ai ce soir, c'est que j'ai honte. J'ai honte de fournir ce spectacle aux Villennois qui sont venus nous voir. Je préférerais en effet qu'on leur parle de sujets bien plus importants que savoir si on doit retirer 3 délégations à 3 élus, 3 postes adjoints à 3 élus. J'ai honte de leur apporter ce spectacle.

Monsieur le Maire, il y a 5 ans, 6 ans maintenant, je vous ai suivi. Je vous ai suivi parce que j'ai cru en vous.

J'y suis parce que, en 2014, quand j'ai travaillé avec vous dans la même équipe, avec d'autres qui sont ici de la majorité et de l'opposition, vous m'avez dit en 2020, moi, je ne te lâcherai pas. Et c'est vrai, vous avez tenu votre parole.

À la fusion, vous ne m'avez pas lâché. Vous m'avez confié alors une délégation qui n'existait pas auparavant, la jeunesse. J'en connais la difficulté à plein d'égards et sans rentrer dans les considérants. L'exercice de cette délégation est difficile et demande un engagement très important et en effet, il y a énormément de choses à améliorer, à affiner, à peaufiner probablement.

Projet difficile car tout à construire. Un CMJ qui a été complètement refondé. Un local des jeunes qui aujourd'hui compte presque 200 adhérents quand nous étions à 80 avant qu'on arrive. Un local qui a été complètement refait, rénové à l'extérieur et à l'intérieur.

3 ans après, vous m'avez confié les commerces. Et vous m'avez dit : « Allez, nouveau défi ». J'ai pris d'ailleurs cette nouvelle délégation comme un symbole et un signe de reconnaissance de votre part du travail accompli sur la jeunesse pendant 3 ans.

Je pense que c'est le cas. Je pense que le bilan est bon en l'occurrence :

il y a quelques belles réussites. Le marché de Noël mais, je pense aussi au village des Créateurs qui a eu lieu il y a 2 semaines. Je pense évidemment à l'installation de certains commerces, notamment la chocolaterie. À la transition sur la pharmacie également. Et en effet, il y a de nombreux projets qui ont réussi, parfois des projets qui sont plus dans l'ombre.

Quand vous m'avez remis mon enveloppe la semaine dernière, je suis resté figé. J'ai eu tellement mal au cœur que j'en tremblais quand je suis venu vous parler.

5 ans de bons et loyaux services. 5 ans d'investissement dans une équipe. 5 ans que je ne regrette absolument pas. L'engagement que j'ai pris avait du sens et a toujours du sens pour moi.

Balayer comme ça par le revers d'une enveloppe, sans concertation et sans rendez-vous préalable.

Je vous en ai parlé. Je le dis devant tout le monde, on en a discuté donc il n'y a pas de difficulté. Et en réalité, je pense que si on assiste à ce spectacle ce soir c'est plutôt des jeux du cirque. Je dirais même en réalité on va savoir qui va rentrer les pieds devant, s'être fait couper la tête ou sortir avec l'épée en bois.

C'est simplement parce qu'entre nous 21, et c'est en ça que j'évoquais tout à l'heure le silence qui règne dans nos travées, nous 21, nous n'avons jamais discuté de ce que nous faisions en 2026. Et il est là le sujet en réalité.

Nous ne devrions pas être là ce soir. Nous ne devrions pas avoir un conseil municipal la semaine prochaine. Nous devrions avoir autre chose à faire de nos jeudis soir, surtout pour des sujets comme celui-là.

En réalité, c'est un problème de méthode. On a construit ce projet, on a construit cette bâtisse qui est notre majorité sur la démocratie, la discussion, la concertation en interne et aujourd'hui, où en sommesnous ? Je m'interroge.

Tout ça pour dire que j'aurais préféré être ailleurs ce soir, j'aurais préféré passer un bon moment avec ces personnes avec qui je travaille depuis 5 ans.

J'aurais préféré que les gens ne soient pas sur leur téléphone portable ou à se regarder en chien de faïence. J'aurais préféré autre chose en réalité.

Je terminerai là-dessus je crois, et je pense que c'est un peu la morale de ce soir et de cette histoire tout court. Je crois qu'on ne construit pas l'unité dans la division. Je crois qu'on la construit plutôt dans la concertation ».

Le Maire reprend la parole :

« Concernant la discussion et la démocratie, je crois, mon cher Arthur, qu'on a passé pas mal d'heures ensemble ces cinq dernières années. Tu fais bien de le rappeler.

En 2018, je suis venu te voir et je t'ai dit : « Arthur, si tu veux partir, je t'accompagnerai jusqu'au bout » — ce qui n'avait pas été le cas en 2014. J'ai tenu parole.

Depuis, tu as travaillé, et oui, on a souvent eu des désaccords. Je t'ai toujours fait part de mes réflexions, de ce que j'entendais. Je ne vais pas tout détailler ici, parce qu'il y a des choses qui relèvent de discussions plus confidentielles, qu'on a eues entre nous. Mais tu ne peux pas dire que tu découvres ce soir un certain nombre d'éléments dont on n'aurait jamais parlé.

Je t'en ai longuement parlé, tout au long de ces quatre années. Donc, surpris ? Non, je ne pense pas ».

Pierre-François DEGAND rajoute quelques mots:

« Je voudrais juste rajouter quelques mots. Je suis heureux au bout de 5 ans que quelques adjoints, Jean-Michel CHARLES, même Virginie OKS et j'en suis agréablement surpris, reviennent sur Fauveau et disent qu'ils ne sont pas d'accord. Nous avons passé 5 ans à essayer d'éviter ce projet qui est mauvais pour Villennes. Au fond de vous, de tous, vous savez que ce n'est pas une bonne chose. Vous savez très bien qu'on aura énormément de mal à créer des infrastructures pour plus de 400 logements. On n'aura pas le rond-point, il n'est pas promis, il sera dans un an, 2 ans voire 3 ans et peut-être pas du tout et on va parquer des gens-là haut. On le sait et vous avez quand même voté. Hélas ou heureusement aujourd'hui, vous vous apercevez que c'est une mauvaise chose, j'en suis content.

Il est vrai que tu as fait du bon boulot Arthur mais bon, voilà la conclusion. C'est effectivement et t'as raison, le spectacle qu'on donne aujourd'hui aux Villennois et à tous les élus, même l'opposition, on est éclaboussé par ça et ça ne nous fait pas plaisir ».

Alain ADICEOM s'exprime:

« Monsieur le Maire, chers collègues. En effet Arthur, je suis assez d'accord, c'est assez triste d'en arriver là mais il y a des raisons à ça.

Alors moi j'ai agi avec loyauté à Monsieur le Maire et je continue à être loyal vis-à-vis de lui, vis-à-vis de son action. Son action en termes de capacité à écouter, à écouter non seulement les élus, mais écouter les Villennois et aller dans leur intérêt. Vraiment une relation de proximité forte et pour moi un leadership évident. Évident avec beaucoup d'audace. L'audace, ça veut dire des prises de risque aussi. Et ça veut dire beaucoup de concertation également avec l'ensemble des adjoints et des élus. C'est ce qui a été fait en permanence.

Monsieur le Maire a porté des projets sur lesquels il n'était pas forcément d'accord. Il y a quelques-uns en ville, à l'entrée de ville par exemple, et il a soutenu les adjoints jusqu'à ce qu'il y ait une vision partagée. Des Villennois qui étaient contre certains projets suite à quoi Monsieur le Maire a dû changer de position, ou en tout cas il a fait en sorte que les choses soient beaucoup plus en phase avec les Villennois.

Pour ma part, moi je suis adjoint au numérique. C'est une délégation qui est peu visible des Villennois. Il y a beaucoup de travail qui a été fait en mairie sur le sujet. Encore une fois, c'est un outil qui permet d'avoir aux écoles et au niveau de la mairie beaucoup de productivité. Il y a un sujet que j'ai traité aussi, certains le savent, le sujet des antennes téléphoniques. Je ne vais pas rentrer dans le détail ; je me suis exprimé longuement sur le sujet. Je voudrais simplement rajouter que l'ensemble des élus de la majorité ont validé ce projet. Et bien sûr, si certains des élus indiquent qu'ils n'ont pas voté pour le projet c'est par des visions purement électorales. Pour ma part, j'ai agi en responsabilité sur ce sujet en vue de protéger les Villennois de façon à avoir le moins d'antennes possible et les mieux placées possibles.

Sur la partie de l'école des sables, nous n'avons pas dit que le projet était stoppé. Au contraire, il y a même été question d'une concertation de la C.A.U.E qui devait se faire. Et nous avons dit que nous allions revoir ce qui allait être fait. En tout cas, en aucune façon les choses sont stoppées. Les gens sont inquiets. Ça fait des années que c'est ce projet est en en lice et on les a rassurés en leur disant que ce projet continuait. On a indiqué également que dans la forme, je comprends de ce que j'ai entendu en interne dans le côté juridique des choses, le comité de pilotage devait inclure des personnes de l'opposition et c'était la sage décision que le Maire a pu prendre

Pour ma part, quand j'ai mené des projets qui concernaient l'ensemble des Villennois, j'ai été extrêmement transparent dans mes exposés de façon à donner le pour et le contre et à faire en sorte que les projets avancent en toute transparence. Ca n'a pas forcément été le cas sur le projet de l'école des sables, je l'ai demandé à 2 reprises à des adjoints et je n'ai pas eu de réponse à ce sujet. En tout cas, je suis persuadé que le projet est bien mené. Mais j'aurais aimé avoir plus de transparence sur ce sujet. J'ai même l'impression que ce projet a été privatisé au niveau de quelques personnes ».

Marie-Agnès BOUYSSOU intervient :

« En effet, nous avons créé un comité de pilotage avec en effet 3 élus sur ce dossier. De quoi parles tu quand tu dis que tu n'as pas été informé sur le dossier des sables ? ».

Alain ADICEOM répond :

« Je l'ai demandé à deux reprises en bureau des adjoints qui se réunit régulièrement, j'avais demandé s'il y avait un exposé sur le contenu du projet ».

Virginie OKS indique:

« En plus du comité de pilotage, le Maire a participé à la réunion dans laquelle on rassemblait un certain nombre d'organismes et que de toute façon, le projet était en construction, donc il était en fabrication. Par ailleurs, on a eu des bureaux d'adjoints. Alain, tu étais là à chaque fois, tu as posé des questions, nous y avons répondu. Tu as entendu les choses. Donc dans ce cas, il fallait faire partie du CoPil. Si tu n'as rien entendu sur l'école des sables, là, c'est surprenant ».

Olivier DAESCHNER intervient:

« Arthur, ce n'est pas parce qu'on ne parle pas qu'on ne pense pas. Et je réfute le mot de spectacle. Ici, c'est une instance qui fonctionne avec des règles démocratiques particulières. Le vrai sujet ici était surtout les décisions qui ont conduit le Maire il y a une semaine à retirer leurs délégations à un certain nombre de personnes, c'était ça la question.

Cette instance démocratique, c'est de dire, le Maire a autour de lui des adjoints, est-ce que ces adjoints sont des adjoints ou bien des opposants ? Est-ce qu'on décide qu'ils continuent à travailler comme adjoint ou bien est-ce qu'ils redeviennent conseillers municipaux ? C'est une question qui est essentiellement technique.

Je voudrais rajouter 2 ou 3 éléments, on est quelques-uns ici autour de cette table à avoir été à un moment ou à un autre de notre vie municipale en rupture de confiance avec un Maire. Et quand on est en rupture de confiance avec le Maire, quel que soit l'importance ou la qualité du travail que l'on a

mené et l'engagement qu'on a pu donner à la ville avec honnêteté, quand on est en rupture de confiance avec le Maire, ce n'est plus possible de bosser et ce n'est plus possible pour le Maire lui-même de bosser. Or en fait, l'élection municipale, c'est un Maire, plus une liste, mais c'est le Maire.

Il m'est arrivé personnellement il y a quelques années de me retrouver en opposition pour différentes raisons avec le Maire de l'époque, François Gourdon. On avait une relation très forte tous les 2, on l'a conservé après. Mais on s'est retrouvé dans une situation de perte de confiance et par conséquent, il m'a enlevé ma délégation quelques mois avant les élections. J'ai toujours trouvé ça normal. Je n'ai pas fait d'esclandre sur ce point parce que c'était normal qu'il me retire la délégation puisqu'on n'avait plus la confiance les uns avec les autres.

Cette confiance-là, elle est importante, quel que soit le lieu où on bosse. Certains d'entre nous, certains qui sont ici dans le public, certains autour de la table travaillent en entreprise. Ils savent qu'au niveau du comité de direction, s'il n'y a pas de confiance entre les uns et les autres, ça ne fonctionne pas et qu'il faut réaménager les choses.

Le maire, pour différentes raisons et je ne vais pas revenir là-dessus a décidé que dans l'intérêt de tous, il fallait réorganiser les choses. Il a retiré des délégations. C'est dans ce sens-là qu'on se retrouve dans cette situation. Maintenant, il faut que dans les 9 mois qui viennent et quelle que soit l'issue du scrutin, après, il faut que la ville soit gérée par une équipe qui ait confiance les uns avec les autres. Ce n'était plus vraiment le cas et donc il a fallu agir là-dessus.

Un dernier point, il y a eu des élections il y a 5 ans. Les élections ont donné le résultat que tout le monde sait et il a fallu organiser nos groupes, nos personnalités plurielles comme tu le disais tout à l'heure, nos compétences pour faire fonctionner cette mairie au mieux. Effectivement pendant 5 ans, ça s'est extrêmement bien passé. Chacun a pris sa place et chacun a respecté l'autre dans ce qu'il faisait avec talent.

Le problème de ce genre de situation, c'est qu'on a souvent tendance à confondre les qualités personnelles avec le fonctionnement administratif. Les qualités personnelles, ici elles ne sont pas forcément remises en cause, et en tout cas il est important qu'elles ne le soient pas et c'est une décision administrative qui est prise ce soir. La décision de fond, elle a été prise il y a une semaine ».

Arthur reprend la parole :

« Alors tout petit commentaire technique, je te remercie pour ce gentil cours sur le déroulement et l'organisation d'un Conseil municipal. Je rappelle juste à ceux qui le savent déjà. Et puis je répète pour ceux qui l'auraient oublié, que le Conseil municipal est élu sur liste et que c'est le conseil municipal qui élit le Maire. Donc en effet, il y a bien une tête de liste qui représente, rassemble, propose un projet et qui incarne le projet. J'entends bien et je ne reviendrai pas là-dessus. Cela dit, le poste de Maire est dû au vote des conseillers municipaux ».

Alain ADICEOM propose de passer au vote.

<u>Délibération</u>: Maintien ou non des fonctions de Virginie OKS, Adjointe au Maire, après retrait de <u>l'ensemble de ses délégations</u>

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

VU l'arrêté municipal 2020-092 du 13 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Virginie OKS, 5^{ème} adjointe au Maire, dans les domaines de la transition énergétique et écologique, la nature et le cadre de vie, la propreté des espaces publics et déchet, le cimetière, les sentes communales,

VU l'arrêté municipal n°2025-120 du 12 juin 2025 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à Madame Virginie OKS, 5^{ème} adjointe au Maire,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDERANT que le vote sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint s'effectue dans les conditions de droit commun à scrutin public à main levée, sauf si un tiers au moins des membres présents demande le recours au scrutin secret,

DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin secret sur demande de 14 des conseillers municipaux, soit plus d'un tiers des conseillers municipaux présents,

Après en avoir délibéré par scrutin secret à 11 VOIX « POUR » et 18 VOIX « CONTRE »,

DECIDE de ne pas maintenir Madame Virginie OKS, 5^{ème} Adjointe au Maire, dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

Le Maire annonce que l'ordre du jour du Conseil municipal est désormais épuisé et précise que les deux délibérations retirées seront soumises au vote lors de la séance prévue le jeudi 26 juin.

Le Maire clôture cette séance à 22h30.

Alain ADICEOM Secrétaire de séance Jean-Pierre LAIGNEAU Le Maire

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Observations émises par Marie-Agnès BOUYSSOU, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Fabienne SACCHET, Sophie BASTIDE-LE DU, Eric NONON en date du 29 septembre 2025

Nous sommes surpris par votre changement subit de méthode pour la validation des PV du conseil municipal.

Pendant 5 ans, vous avez fait voter le conseil municipal en début de séance sur le contenu des PV; vous décidez à présent de ne plus mettre ces PV aux voix.

A quelques mois de la prochaine échéance électorale, on ne peut que s'interroger sur vos motivations justifiant un tel revirement.

Ce changement de méthode sans explication oblige à considérer que les PV que vous établissez ne rendent plus fidèlement compte de la réalité des débats et que vous craignez donc qu'ils ne soient pas entérinés par le conseil municipal.

De plus, vous indiquez que désormais le contenu des PV ne sera plus modifié pour tenir compte des observations de chaque élu, mais que les réserves écrites des élus seront annexées au PV, qui sera publié sur le site internet de la commune.

Pourtant, l'article 20 de notre règlement intérieur prévoit que « la rectification éventuelle, proposée par écrit, est intégrée au PV par le maire ou soumise au vote du Conseil municipal ».

Enfin, vous précisez que « chacun reste naturellement libre de ne pas approuver un procès-verbal. Dans ce cas, la cause de ce refus est simplement mentionnée. »

Nous souhaitons donc que soit mentionné que nous refusons d'approuver les PV du 19 et 26 juin 2025 car ils ne sont pas fidèles à la réalité des échanges qui se sont tenus, comme l'écoute des enregistrements a permis de le confirmer.

PV CM 19.06.25

A. L'écoute de l'enregistrement confirme que le maire n'a pas débuté le conseil en indiquant aux membres, avant le choix du scrutin secret, que ce mode de scrutin s'appliquerait pour les 3 délibérations de retrait des fonctions d'adjoint.

De plus, on constate que la lecture par le maire de la note de synthèse concernant Marie-Agnès BOUYSSOU n'a pas été reproduite dans le PV.

Nous demandons donc que soit ajoutée page 2, au début de l'intervention du maire, la lecture de la note de synthèse concernant Marie-Agnès BOUYSSOU.

Nous demandons également que soit adoptée pour ce PV la même présentation que celle utilisée habituellement pour les autres PV, à savoir : le thème de la délibération / le titre de la délibération / la lecture de la note de synthèse / les interventions des élus / le vote.

Pour être conforme au déroulement de la séance telle que conduite par le maire, le PV aurait dû être rédigé et présenté de la manière suivante :

« Le Maire désigne Alain ADICEOM en qualité de secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel nominal des membres.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

AFFAIRES GENERALES

1. Maintien ou non des fonctions de Marie-Agnès BOUYSSOU, Adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Le maire indique :

« Le retrait d'une délégation par le Maire à un adjoint ne met pas fin de plein droit à la qualité d'adjoint, seul le conseil municipal est compétent pour mettre fin à la fonction d'adjoint d'un de ses membres.

Le vote sur le maintien dans ses fonctions d'un adjoint s'effectue dans les conditions de droit commun : il a lieu à scrutin public à main levée, sauf si un tiers au moins des membres présents demande le recours au scrutin secret.

Est-ce qu'il y a des demandes ? Quels sont ceux qui sont pour le bulletin secret ? Relevez les mains s'il vous plaît. C'est bon, donc le vote se fera à bulletin secret. »

Cette retranscription exacte de l'enregistrement montre bien que le maire n'a pas indiqué aux membres du conseil municipal de manière expresse, avant le vote sur le scrutin secret, que ce mode de scrutin s'appliquerait pour les 3 délibérations concernant les 3 adjoints.

Au demeurant, le maire a commencé par lire la note de synthèse concernant Marie-Agnès BOUYSSOU ; au cours de cette lecture, il a évoqué le mode de scrutin qui la concernait uniquement.

La rédaction actuelle du PV, tendant à laisser croire que le maire aurait débuté le conseil en indiquant que le scrutin secret s'appliquerait aux 3 délibérations, vise à tenter de régulariser la procédure viciée de retrait des fonctions d'adjoint.

La suite du PV doit être corrigée et présentée de la manière suivante :

2. Maintien ou non des fonctions de Jean-Michel CHARLES, Adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

.../...

3. Maintien ou non des fonctions de Virginie OKS, Adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

.../...

4. Modification du nombre d'adjoints au Maire

Délibération retirée par le maire

DRF/RESSOURCES HUMAINES

1. Indemnités de fonction des élus municipaux

Délibération retirée par le maire

B. Le PV indique pages 7, 10 et 17 que le Conseil municipal aurait sollicité à 3 reprises un vote secret, sur demande de 14 conseillers municipaux.

Or, l'écoute de l'enregistrement confirme que le maire a omis de faire voter 3 fois sur le mode de scrutin, alors que le libellé des notes de synthèse l'y invitait.

Les pages 10 et 17, si elles avaient retranscrit fidèlement la réalité des débats, n'auraient pas dû comporter la phrase :

DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin secret sur demande de 14 des conseillers municipaux, soit plus d'un tiers des conseillers municipaux présents.

Nous vous demandons donc de corriger le PV de manière à ce qu'il soit sincère et de retirer en conséquence page 10 et page 17 le passage où il est indiqué que le Conseil municipal aurait sollicité un scrutin secret.

La rédaction actuelle du PV, tendant à laisser croire que les membres du Conseil municipal auraient sollicité un vote secret pour chaque délibération, vise à tenter de régulariser la procédure viciée de retrait des fonctions des 2 adjoints concernés.

C. Le PV précise page 12 que le maire aurait indiqué à propos du projet de rénovation de l'école des Sables :

« Le projet n'est pas annulé.

Pour la rentrée de septembre, beaucoup de choses sont déjà prévues : une concertation avec l'Éducation nationale, la restitution par le CAUE... Ce que nous avons décidé, c'est que le projet continue, mais que la procédure de sélection de l'architecte — le comité de sélection — est simplement reportée de quelques mois ».

Là encore, le PV est erroné : ce n'est pas le maire mais Marie-Agnès BOUYSSOU qui ai fait cette intervention.

Nous vous demandons donc de le corriger.

Conclusion:

On a cherché à rectifier un vice de procédure par une retranscription erronée des séances, pour tenter de sauver les 2 délibérations de retrait des fonctions d'adjoint.

Ces PV volontairement inexacts sont susceptibles de relever de la qualification de faux en écriture publique.

Nous vous demandons de les rectifier et de convoquer à nouveau le conseil municipal pour revoter sur le retrait des fonctions des 2 adjoints concernés.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Observations émises par Fabien VIAL en date du 29 septembre 2025

Je suis surpris par votre revirement concernant la validation des procès-verbaux du conseil municipal. Pendant cinq ans, vous les avez systématiquement soumis au vote en début de séance. Vous décidez aujourd'hui de ne plus le faire. À quelques mois d'une échéance électorale, ce changement soudain interroge. Faute d'explication, j'en déduis que les PV ne traduisent plus fidèlement les débats et que vous craignez qu'ils ne soient pas approuvés.

Vous annoncez également que les rectifications demandées par les élus ne seront plus intégrées au PV, mais simplement annexées. Or, l'article 20 de notre règlement intérieur prévoit clairement que toute rectification proposée doit être intégrée ou soumise au vote du conseil.

Enfin, vous précisez que chacun reste libre de ne pas approuver un PV, et que ce refus est mentionné. J'entends donc faire indiquer que je refuse d'approuver les PV des 19 et 26 juin 2025, car ils ne reflètent pas la réalité des échanges, ce que confirment les enregistrements.

PV du 19 juin 2025

- L'enregistrement confirme que vous n'avez pas annoncé d'emblée que le scrutin secret concernerait les trois délibérations sur le retrait d'adjoints. De plus, la lecture de la note de synthèse concernant Mme Bouyssou n'a pas été retranscrite.
- Le PV doit être présenté selon le schéma habituel : intitulé de la délibération, note de synthèse, interventions, vote.
- Les passages indiquant que « 14 conseillers ont demandé un scrutin secret » sont inexacts (pages 10 et 17). Vous avez omis de faire voter le mode de scrutin à trois reprises, contrairement aux notes de synthèse.
- Le PV attribue à tort à vos propos une intervention prononcée par Mme Bouyssou au sujet de la rénovation de l'école des Sables (p. 12).

En conclusion, ces procès-verbaux contiennent des inexactitudes manifestes, qui donnent l'impression d'une tentative de régularisation a posteriori des procédures de retrait d'adjoints. De tels PV, volontairement inexacts, pourraient relever du faux en écriture publique.

Je vous demande donc leur rectification et la convocation d'un nouveau conseil municipal afin de revoter les délibérations concernées.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025

Observations émises par Pierre-François DEGAND, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE en date du 1^{er} octobre 2025

Nous faisons référence au dernier Conseil municipal du 24 septembre, et à votre mail adressé à tous les élus de Villennes sur Seine le 25 septembre.

Dans ce mail, vous écrivez concernant nos différentes réserves que "Celles-ci seront annexées au procès-verbal concerné, lequel sera ensuite publié sur le site internet de la commune, afin que chacun puisse constater que vos observations ont été prises en compte".

Cependant, l'article 20 de notre règlement intérieur prévoit que « la rectification éventuelle, proposée par écrit, est intégrée au PV par le Maire ou soumise au vote du Conseil municipal ». Cela a toujours été le cas jusqu'à présent et, également sous la mandature précédente dans laquelle vous étiez Adjoint au Maire.

De plus, un certain nombre d'inexactitudes ont été relevées dans les PV des 19 et 26 juin, comme indiquées oralement en séance du 24 septembre.

Enfin, le contenu des PV a toujours fait l'objet d'un vote du Conseil municipal, et cependant vous avez décidé de manière unilatérale de ne pas procéder à ce vote.

Nous refusons d'approuver les PV des 19 et 26 juin 2025, car ces PV ne sont pas strictement conformes à la teneur des débats en séance.

E ...